



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aux contribuables de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée greffière-trésorière et directrice générale, Julie Gilbert, de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, qu'à une session ordinaire qui se tiendra le 3 février 2026 au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe, il sera soumis pour adoption par le conseil les règlements suivants, à savoir :

- ❖ Un règlement, portant le numéro 26-02-01
- ❖ Déterminant le taux de taxe foncière et la tarification des services pour l'exercice 2026
- ❖ Un règlement, portant le numéro 26-02-02
- ❖ Concernant le traitement des élus(es) pour l'année 2026
- ❖ Un règlement, portant le numéro 26-02-03
- ❖ Renouvelant le règlement de constitution d'un comité consultatif d'urbanisme

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Copie de la réglementation est déposée au bureau de la greffière-trésorière et directrice générale et soussignée et peut être prise en communication par les intéressés.

Donné à Latulipe, ce 14^{ième} jour du mois de janvier 2026.

Greffière-trésorière et directrice générale

Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury
4, rue Principale Ouest
Latulipe (Québec) J0Z 2N0
Tel. : 819 747-4281
dg@latulipeetgaboury.ca